

Réductions
d'émissions
vérifiées

REV



National Ecocredit
1100, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1310
Montréal (Qc) H3B 4N4
Tel. : (514) 871-5335
www.nationalecocredit.com

Le réchauffement climatique est un problème important et le seul moyen de limiter les conséquences des changements climatiques est de réduire les gaz à effet de serre (GES) sur la planète. Les émissions de GES proviennent de diverses sources, dont certaines sont plus nocives que d'autres. L'adoption d'habitudes écologiques dans notre vie quotidienne et dans nos activités commerciales apportera une contribution importante dans la lutte au changement climatique.

Changement climatique

Depuis le début du 20^e siècle, la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,8 ° C (1,4 ° F), avec environ deux tiers de l'augmentation s'étant produite depuis 1980. Il ne fait aucun doute que le système climatique se réchauffe et les scientifiques sont plus que 90% certains que cela est principalement causé par l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre produites par les activités humaines. Ces activités comprennent la combustion de combustibles fossiles et la déforestation. Une augmentation de la température globale a des conséquences importantes pour notre planète, y compris la montée du niveau des mers et un changement dans la quantité et la configuration des précipitations. Le réchauffement serait plus important dans l'Arctique et a permis le recul continu des glaciers, du pergélisol et de la mer de glace. La principale solution dans la lutte contre le changement climatique est donc la réduction des gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité humaine.

Pour ce faire, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont créé un système appelé «droits d'émission», qui est une approche fondée sur le marché, utilisée pour contrôler la pollution en fournissant des incitations économiques pour réaliser les réductions d'émissions de GES.

À propos des REV

REV est l'acronyme de réductions d'émissions vérifiées. Il s'agit d'un programme d'échange volontaire dérivé de l'approche de plafonnement et d'échange qui a été développée dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto. Les REV sont des commodités financières incorporelles émises lorsqu'un projet réduit les émissions de GES par rapport à un scénario de référence (pratique habituelle). Cela offre aux entreprises ou aux gouvernements la possibilité d'acheter des REV de sociétés «plus vertes» afin d'atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre provenant du transport, de l'utilisation de l'électricité et autres sources. Ces réductions des GES doivent être contrôlées, quantifiées et vérifiées avant que les REV en soient émises.

L'idée derrière le programme des REV consiste à faire un achat volontaire afin d'encourager les activités nouvelles et durables de réduction de GES. Investir dans les REV est une façon d'aider les PME, les entreprises de gestion des déchets et les communautés (y compris les municipalités) dans la mise en œuvre de projets de réduction de GES par l'octroi d'une incitation financière. C'est donc une action qui contribue à la lutte contre le changement climatique.

Comment ça fonctionne

Le système des REV partage la même logique que tout autre système d'échange d'émissions. Le système, en utilisant des méthodologies reconnues, mesure la quantité d'émissions de GES, par type de gaz, qui a été réduite, séquestrée ou évitée par un promoteur de projet par rapport à un scénario de référence et la pratique généralement acceptée en vigueur (business as usual). Chaque tonne de CO₂e réduite par rapport au scénario de référence est égale à une REV. Les REV sont des attributs environnementaux qui peuvent être enregistrés et suivis sur les registres de commodités spéciales telles que Markit, Cool Action Project Registry et le registre GES ÉcoProjets^{MD} et sont librement négociables sur le marché de gré à gré. Le volume des émissions de GES réduites est calculé sur une base annuelle et donne le droit de réclamer des REV chaque année. Les REV historiques peuvent être récupérées jusqu'en 2005.

Types de projets éligibles

Tout projet qui réduit les émissions de GES, est complémentaire, est couvert par une méthode approuvée, n'est pas obligatoire et est additionnel à la pratique en vigueur pour une verticale spécifique, est un projet admissible. Au Canada, des projets tels que le biogaz, l'efficacité énergétique, le changement de carburant et le compostage sont considérés comme des projets admissibles.

Prix

Les REV sont commercialisées en fonction des tonnes métriques d'équivalent de CO₂ qui ont été réduites, évitées ou éliminées de l'atmosphère. L'approche exacte donne un quantum mieux que la méthode de remplacement. La formule est:

Quantité totale des réductions (en CO₂e) X prix par REV

Procédure de qualification

Pour être admissible à des REV, un promoteur de projet prépare un document de conception de projet (Project Design Document, PDD) et sélectionne une méthodologie.

Le PDD doit être validé et vérifié par un vérificateur de carbone avant d'être inscrit sur le registre de projets. Les REV sont négociées en fonction des numéros de série.





Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

nationalecocredit.com

Tél. : (514) 871-5335

info@nationalecocredit.com

